RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 06270
Numéro SIREN : 444 212 955
Nom ou dénomination : Solocal

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt 29358

DELOITTE & ASSOCIÉS ERNST & YOUNG Audit

Solocal

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

DELOITTE & ASSOCIÉS
Tour Majunga
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Solocal

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Solocal,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Solocal relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 4.15 « Chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

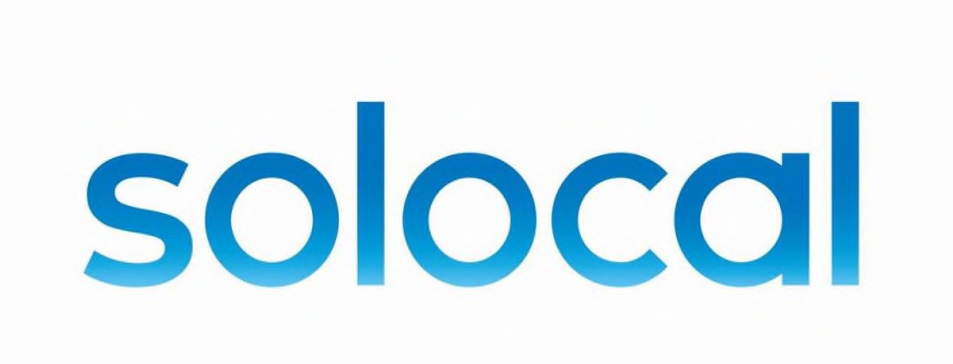
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 1er mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES	ERNST & YOUNG Audit
Stéphane Rimbeuf	Jeremy Thurbin



Comptes annuels au 31 décembre 2021

Bilan et compte de résultat

En k€

ACTIF	BRUT 31/12/2021	AMORTISS. PROVISION	NET 31/12/2021	NET 31/12/2020	Variation 31/12/2021-31/12/2020
FONDS DE COMMERCE	3 967 094	3 125 060	842 034	842 034	
AUTRES	442 092	378 120	63 972	70 558	-6 586
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**4 409 186**	**3 503 180**	**906 006**	**912 592**	**-6 586**
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 671	75 738	4 934	5 463	-530
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**80 671**	**75 738**	**4 934**	**5 463**	**-530**
PARTICIPATIONS	7		7	7	
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 776		1 776	1 981	-205
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**1 783**		**1 783**	**1 988**	**-205**
ACTIF IMMOBILISE - TOTAL I	**4 491 640**	**3 578 917**	**912 723**	**920 044**	**-7 321**
AVANCES & ACOMPTES	**103**		**103**	**541**	**-438**
CREANCES CLIENTS	81 830	12 802	69 028	66 959	2 069
FOURNISSEURS DEBITEURS	704		704	1 452	-749
CREANCES FISCALES ET SOCIALES	10 043		10 043	19 338	-9 295
IMPOTS				19 657	-19 657
CREANCES D'EXPLOITATION	**92 577**	**12 802**	**79 775**	**107 407**	**-27 632**
CREANCES DIVERSES	1 004		**1 004**	**936**	**68**
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	**39 886**		**39 886**	**10 780**	**29 106**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**2 014**		**2 014**	**1 711**	**303**
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	**135 583**	**12 802**	**122 781**	**121 374**	**1 407**
TOTAL GENERAL (I+II)	**4 627 224**	**3 591 719**	**1 035 504**	**1 041 418**	**-5 914**

PASSIF	NET 31/12/2021	NET 31/12/2020	Variation 31/12/2021-31/12/2020
CAPITAL	**881 108**	**881 108**	
PRIME DE FUSION	**1 591**	**1 591**	
RESERVE LEGALE	144 618	144 618	
AUTRES RESERVES	2	2	
RESERVES PLUS VALUE LONG TERME			
RESERVES	**144 619**	**144 619**	
REPORT A NOUVEAU	**-610 527**	**-137 598**	**-472 929**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**38 795**	**-472 929**	**511 723**
PROVISIONS REGLEMENTEES	**53 835**	**57 243**	**-3 408**
CAPITAUX PROPRES - TOTAL I	**509 421**	**474 034**	**35 387**
PROVISIONS POUR RISQUES	**20 014**	**14 320**	**5 694**
PROVISIONS POUR CHARGES	**73 900**	**90 486**	**-16 586**
PROVISIONS POUR RISQUES - TOTAL II	**93 914**	**104 806**	**-10 892**
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	13	180	-167
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	205 543	201 885	3 657
DETTES FINANCIERES	**205 556**	**202 065**	**3 490**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE			
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	39 532	51 699	-12 167
CLIENTS CREDITEURS	9 412	11 896	-2 484
DETTES SOCIALES	59 796	71 568	-11 772
DETTES FISCALES	19 755	17 996	1 760
DETTES D'EXPLOITATION	**128 496**	**153 159**	**-24 663**
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	18	820	-802
AUTRES	530	**2 579**	-2 049
DETTES FISCALES (I S)	2 378		2 378
DETTES DIVERSES	**2 926**	**3 399**	**-473**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**95 192**	**103 955**	**-8 763**
DETTES - TOTAL III	**432 169**	**462 578**	**-30 409**
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**1 035 504**	**1 041 418**	**-5 914**

COMPTE DE RESULTAT au 31 DECEMBRE 2021

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
PRESTATIONS DE SERVICES	362 782	404 381	-41 599
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	3 636	5 212	-1 576
PRODUCTION IMMOBILISEE	29 513	35 169	-5 655
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION RECUES	93		93
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES	21 395	11 519	9 876
AUTRES PRODUITS	956	519	437
TOTAL I	**418 375**	**456 800**	**-38 425**
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES : PUBLICITE	88	83	5
ACHATS DE SOUS-TRAITANCE : ACHATS TECHNIQUES	41 914	47 087	-5 173
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES:			
ACHATS NON STOCKES	634	967	-332
SERVICES EXTERIEURS	26 110	26 929	-819
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	71 945	85 594	-13 649
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	9 895	11 733	-1 838
SALAIRES ET TRAITEMENTS	110 512	115 598	-5 086
CHARGES SOCIALES	55 244	57 787	-2 543
AUTRES CHARGES	7 023	4 411	2 612
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
SUR IMMOBILISATIONS : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	37 664	39 313	-1 649
SUR ACTIF CIRCULANT : DOTATIONS AUX PROVISIONS	8 132	10 875	-2 743
POUR RISQUES ET CHARGES : DOTATIONS AUX PROVISIONS	17 078	14 934	2 145
TOTAL II	**386 240**	**415 312**	**-29 072**
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**32 135**	**41 488**	**-9 353**
PRODUITS FINANCIERS			
PRODUITS D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE		9	-9
TOTAL III		**9**	**-9**
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	314	680	-365
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	807	508	299
TOTAL IV	**1 122**	**1 188**	**-67**
2-RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**-1 122**	**-1 179**	**57**
3-RESULTAT COURANT (1+2)	**31 014**	**40 309**	**-9 295**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 204	2 836	368
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	50	402	-352
REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	49 890	82 328	-32 437
TOTAL V	**53 144**	**85 565**	**-32 421**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	10 321	52 397	-42 076
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	134	508	-373
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	28 621	542 640	-514 019
TOTAL VI	**39 076**	**595 544**	**-556 468**
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**14 069**	**-509 979**	**524 048**
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS	-90	1 360	-1 450
IMPOT SUR LES BENEFICES	6 378	1 899	4 479
TOTAL DES PRODUITS	**471 519**	**542 374**	**-70 855**
TOTAL DES CHARGES	**432 724**	**1 015 303**	**-582 579**
BENEFICE OU PERTE	**38 795**	**-472 929**	**511 723**

ANNEXE

1 ● DESCRIPTION DE L'ACTIVITE 7

2 ● FAITS MARQUANTS 7

3 ● PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES 8

4 ● COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT 8

4.1 – Immobilisations incorporelles 8

4.2 - Immobilisations corporelles 9

4.3 - Immobilisations financières 10

4.4 - Dépréciation des créances 10

4.5 - Créances à plus et moins d'un an 10

4.6 – Autres créances 10

4.7 - Trésorerie nette 11

4.8 - Charges constatées d'avance 11

4.9 - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan 11

4.10 - Capitaux propres 11

4.11 - Provisions pour risques et charges 12

4.12 - État des échéances des dettes 15

4.13 - Produits constatés d'avance 15

4.14 - Charges à payer incluses dans les postes du bilan 15

4.15 - Chiffre d'affaires 15

4.16 – Frais de publicité et assimilés 17

4.17 - Charges de personnel 17

4.18 - Résultat financier 17

4.19 - Résultat exceptionnel 17

4.20 - Fiscalité 18

5 ● AUTRES INFORMATIONS 18

5.1 - Contentieux 18

5.2 - Procédures en cours 18

5.3 - Engagements hors bilan 19

5.4 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction 19

5.5 – Effectifs 19

5.6 - Entreprises liées 20

5.7 - Consolidation 21
5.8 - Intégration fiscale 21
5.9 - Evénements postérieurs à la clôture 21
6 – Continuité d'exploitation 22

1 ● DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Solocal SA, filiale de Solocal Group, offre à ses clients des services et solutions digitales pour accroître leur visibilité et des contacts au niveau local et met à jour le meilleur contenu local professionnel et personnalisé pour les utilisateurs.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de 12 mois allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

2 ● FAITS MARQUANTS

L'année 2021 a été marquée par les évènements suivants :

Crise Covid-19

Les hypothèses et plans d'affaires retenus dans l'établissement des comptes ont été validés par la Direction et prennent en compte l'incidence de la crise sanitaire. Ces plans prévoient que la crise sanitaire actuelle continuera sans aggravation ni amélioration significative durant la totalité de l'exercice 2022.

Tentative d'intrusion des systèmes d'information

Dans la nuit du 17 au 18 février 2021, les services informatiques de Solocal ont détecté une tentative d'intrusion sur le réseau interne de l'entreprise. Conformément aux procédures de gestion de la sécurité des systèmes d'information de l'entreprise, les équipes informatiques ont pris les mesures de prévention nécessaires afin de :

- préserver le système d'information du Groupe ;
- bloquer la tentative d'intrusion ;
- s'assurer qu'aucun dommage n'a été porté aux outils et aux données du Groupe ;
- protéger l'ensemble des données sensibles du Groupe et de ses clients.

Aucune donnée de nos clients et utilisateurs n'a été compromise. Les principales plateformes de l'entreprise (PagesJaunes, Solocal Manager, Solocal.com) à destination des entreprises et usagers n'ont pas été impactées et sont demeurées accessibles.

Les mesures prises ont donné lieu à un ralentissement temporaire de l'activité du Groupe entre la date de la tentative d'intrusion et le 23 février au soir, date à laquelle les systèmes d'information ont été rétablis. L'activité a repris normalement, les accès réseaux du groupe restant sous surveillance.

Ce risque est couvert par une police d'assurance spécifique. Le ralentissement n'a pas eu d'impact significatif sur la situation financière du Groupe pour l'année 2021.

Contrôle URSSAF

Solocal S.A. a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les exercices 2018 à 2020 au cours de l'année 2021. Solocal S.A a provisionné un risque de 3,6 millions d'euros dans ses comptes au 31 décembre 2021, cette provision correspondant aux montants notifiés.

Prêt Atout contracté auprès de la BPI

Le prêt de 16 millions d'euros avec la BPI France a été remboursé à hauteur de 1 million d'euros sur 2021.

3 • PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Solocal SA ont été établis sous la responsabilité du Directeur Général et ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 21 février 2022.

Les comptes annuels de Solocal SA ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France et en conformité avec le règlement de l'ANC 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

4 • COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortissables sur 1 à 3 ans prorata temporis, ainsi que le fonds de commerce comptabilisé au coût d'acquisition qui fait l'objet d'une dépréciation déterminée avec la valeur d'entreprise, augmentée de la trésorerie, et diminuée des dettes.

Les frais de développement sont immobilisés dès qu'il est démontré :

- L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- Que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

Solocal SA a opté, sur le plan fiscal, pour la déduction immédiate des frais de conception de logiciels. Les différences nées entre les bases et les durées d'amortissement fiscal et comptable des actifs sont comptabilisées en amortissements dérogatoires.

La variation des immobilisations incorporelles brutes s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	31/12/2020	Acquisition	Variation des Immobilisations en cours	Cessions	31/12/2021
Concessions et droits similaires	51	-	-	-	51
Fonds de Commerce	3 967 094		-	-	3 967 094
Marques	1 086		-	-	1 086
Contenus	80		-	-	80
Logiciels d'applications	400 077	32 514	-	-	432 590
Immobilisations en cours	11 419		- 3 135		8 285
Total Brut	**4 379 807**	**32 514**	**- 3 135**	**-**	**4 409 186**

La variation des amortissements et provisions s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Concessions et droits similaires	5		-	5
Fonds de Commerce	3 125 060	-	-	3 125 060
Marques	-	-	-	-
Contenus	80	-	-	80
Logiciels d'applications	342 070	35 965	-	378 035
Total amortissements	**3 467 214**	**35 965**	**-**	**3 503 180**

4.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Agencements et installations 5 / 8 / 10 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Matériel informatique et nouvelles technologies 2/ 3 / 4 / 5 ans
- Matériel de production 3 / 4 / 5 ans

 Mobilier et matériel de bureau 5 / 8 / 10 ans

La variation des immobilisations corporelles brutes s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	31/12/2020	Acquisition	Variation des Immobilisations en cours	Rebuts/ Cessions	31/12/2021
Installations techniques	4 409	-		-	4 409
Agencements & Installations	21 639	219		-	21 858
Matériel de transport	32	-		-	32
Autres Immobilisations corporelles	193	-			193
Matériel informatique et de bureau	58 019	1 007		5 267	53 759
Informatique et nouvelles technologies	50 126	963		5 263	45 826
Matériel de studio	1 133				1 133
Mobiliers de bureau	6 760	44		4	6 800
Immobilisations en cours	476		(57)		420
TOTAL	**84 769**	**1 226**	**(57)**	**5 267**	**80 671**

Les dotations aux amortissements sont enregistrées en exploitation.

La variation des amortissements s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Installations techniques	4 409		-	4 409
Agencements & Installations	18 690	876		19 566
Matériel de transport	32		-	32
Autres Immobilisations corporelles	-		-	-
Matériel informatique et de bureau	56 175	823	5 267	51 730
Informatique et nouvelles technologies	48 037	522	5 263	43 295
Matériel de studio	1 133		0	1 133
Mobiliers de bureau	7 005	301	4	7 302
Immobilisations en cours	-			-
TOTAL	**79 306**	**1 699**	**5 267**	**75 738**

4.3 - Immobilisations financières

Cette rubrique inclut entre autres les dépôts et cautionnements versés par Solocal SA dans le cadre des locations immobilières du groupe.

(en k€)	Exercice clos le 31 décembre			
	2021			2020
	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres de participations	7	-	7	7
Dépôts & Cautionnements	1 776	-	1 776	1 981
Total	**1 783**	**-**	**1 783**	**1 988**

4.4 - Dépréciation des créances

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Les taux de dépréciation des créances clients en fonction de la date d'échéance sont :

- De 1 à 30 jours : 0%
- De 31 à 60 jours : 0%
- De 61 à 89 jours : 0%
- De 90 à 139 jours : 30%
- De 140 à 159 jours : 50%
- Supérieures à 159 jours : 80%

(en k€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Créances clients brutes	81 830	82 596
Dépréciation	(12 802)	(15 637)
TOTAL	**69 028**	**66 959**

4.5 - Créances à plus et moins d'un an

Les créances clients et autres créances ont toutes une échéance à moins d'un an.

4.6 – Autres créances

(en k€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Débiteurs divers		134
Compte courant	754	782
Produits à recevoir	249	19
TOTAL	**1 003**	**936**

La variation des produits à recevoir s'explique principalement par le premier remboursement attendu par l'assurance pour la tentative d'intrusion (cf. faits significatifs) à hauteur de 230k€.

4.7 - Trésorerie nette

Les disponibilités sont constituées des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court terme, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

(en k€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Disponibilités	39 885	10 780
Total Disponibilités	**39 885**	**10 780**
Dettes auprès des établissements de crédit	15 012	16 180
Autres dettes financières	190 543	185 885
Endettement financier brut	**205 555**	**202 065**
Part à moins d'un an	4 012	180
Part à plus d'un an	201 543	201 885
Trésorerie (endettement) net	**(165 670)**	**(191 285)**

A fin décembre 2021, les disponibilités sont constituées :

- Des comptes bancaires courants, d'effet à l'encaissement et d'un fond de caisse, le tout pour une somme de 39 885 k€ ;

Les dettes financières sont principalement composées du compte courant avec Solocal Group pour un montant de 190 450 k€, de l'emprunt de 15 000 k€ auprès de la BPI ainsi que 30 k€ de dépôt et cautionnement reçus.

4.8 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont constituées comme suit :

(en k€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Locations immobilières	396	237
Entretien, licences, informatique	916	885
Honoraires	384	296
Autres	317	294
TOTAL	**2 014**	**1 711**

Les charges constatées d'avance sont constituées des achats effectués au cours de l'exercice et non consommés en fin d'année.
Ces charges se composent principalement par des dépenses effectuées par la direction des services informatiques et à des commissions facturées par d'autres entités du groupe.

4.9 - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en k€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Créances		
- Créances clients et comptes rattachés	24 030	24 743
- Autres	1 968	4 288
TOTAL	**25 998**	**29 032**

Les produits à recevoir inclus dans le bilan sont constitués principalement de :

- 24,0 m€ de factures à émettre
- 2,0 m€ de créances envers les organismes sociaux et fiscaux.

4.10 - Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 509,4 millions € au 31 décembre 2021. La variation des capitaux propres sur l'année est présentée ci-après :

(en k€)	31/12/2020	Affectation du résultat 2020	Distribution de dividende	Réduction de Capital	Résultat 2021	31/12/2021
Capital social	881 108					881 108
Boni de fusion	1 591					1 591
Réserve légale	144 618					144 618
Réserve disponible	2					2
Report à nouveau	(137 598)	(472 929)				(610 527)
Résultat de l'exercice	(472 929)	472 929			38 795	38 795
Total	**416 791**	**0**	**0**	**0**	**38 795**	**455 586**

			Dotation	Reprise		
Provisions réglementées	57 243		27 155	(30 563)		53 835
Total	**474 034**	**0**	**27 155**	**(30 563)**	**38 795**	**509 421**

Le capital social est constitué de 267 002 541 actions dont la valeur nominale est de 3,30€.

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires sur les logiciels créés en interne et mis en service.

Il n'y a pas eu de distribution de dividendes en 2021.

4.11 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se composent principalement des indemnités de fin de carrière et médaille du travail ainsi que des provisions pour risques notamment celles relatives au plan de restructuration 2018 et 2019 pour 5,2 millions d'euros.

L'évaluation de ces provisions à la clôture 2021 représente la meilleure estimation possible du risque encouru par Solocal SA à la date d'arrêté des comptes, déterminée notamment en fonction de données historiques.

Les provisions ont évolué comme suit :

(en k€)	31/12/2020	Augmentation	Diminution non utilisée	Diminution utilisée	31/12/2021
Engagements de retraite et assimilés	67 318	7 606		7 669	67 255
Provisions pour litiges sociaux	18 314	7 307	6 093	1 044	18 484
Provisions pour restructuration	16 327		6 421	6 142	3 764
Provisions Urssaf		3 628			3 628
Autres provisions pour risques et charges	2 847	317	2 104	277	783
Total des provisions pour risques & charges	**104 807**	**18 859**	**14 619**	**15 132**	**93 914**
- Dont long terme	25 323				67 459
- Dont court terme	79 484				26 454

L'impact net des charges encourues se ventile comme suit :

(en k€)	Dotation	Reprise
Résultat d'exploitation	17 078	10 423
Résultat financier	314	-
Résultat exceptionnel	1 466	19 327
TOTAL	**18 859**	**29 751**

✓ **Engagements de retraite et assimilés :**

La législation française prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

Les modalités de détermination de cette provision, ainsi que celles de la médaille du travail s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres, décrits ci-après.

Les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

Hypothèses économiques	**Hypothèses au 31/12/20**	**31/12/21**
• Inflation	1,50 %	1,75 %
• Taux d'actualisation	0,35 %	1,00 %
• Taux d'augmentation des salaires (1)	Tables Solocal SA	Tables Solocal SA
• Taux de charges sociales	45,00 %	45,00 %
• Turnover (2)	Tables Solocal SA	Tables Solocal SA
• Méthode de calcul	Méthode des unités de crédit projetées	Méthode des unités de crédit projetées

(1) Les tables d'augmentation des salaires sont définies en fonction de l'âge, selon la catégorie socio-professionnelle.
(2) Les taux de turnover retenus varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge, selon la catégorie socio-professionnelle. La table a été actualisée pour les calculs au 31/12/2021.

Hypothèses démographiques	**Hypothèses au 31/12/20**	**31/12/21**
• Table de mortalité	Tables par génération TGH 05 pour la population masculine TGF 05 population féminine	Tables par génération TGH 05 pour la population masculine TGF 05 population féminine
• Age de retraite	64 ans pour les cadres 62 ans pour les autres populations	64 ans pour les cadres 62 ans pour les autres populations

Pour les salariés dépassant l'âge théorique de départ à la retraite, il a été retenu un âge de départ à 67 ans.

Le montant des engagements au 31 décembre 2021 s'analyse suivant le tableau ci-après :

en milliers d'euros

		IFC
Valeur totale des engagements en début de période		**59 273**
Charge d'intérêts		287
Prestations payées		302
Réduction / Liquidation du régime	-	5 982
Amortissement des services passés non acquis		166
Amortissement des écarts actuariels (gains) / pertes		777
Coût des services rendus		6 048
Provision fin de période		**60 869**

en milliers d'euros

		MDT
Valeur totale des engagements en début de période		**8 045**
Charge d'intérêts		27
Prestations payées	-	208
Réduction / Liquidation du régime	-	736
Amortissement des écarts actuariels (gains) / pertes	-	1 384
Coût des services rendus		642
Provision fin de période		**6 387**

L'échéancier des décaissements au titre de ces engagements sur les 5 prochaines années se ventile comme suit :

(en k€)	31/12/2021	< ou égal à 1 an	2 à 5 ans	> à 5 ans
Provision pour avantages postérieurs à l'emploi (IFC)	60 869	813	8 717	51 339
Provision pour autres avantages (Médailles du travail)	6 386	399	1 893	4 094
Total IFC/MDT	**67 255**	**1 212**	**10 610**	**55 433**

L'échéancier des décaissements des autres provisions se décompose comme suit :

(en k€)	31/12/2021	< ou égal à 1 an	2 à 5 ans	> à 5 ans
Restructuration: Coûts pour départ des salariés	3 764	3 764		
Prov pour litiges et risques sociaux	22 112	20 696	1 416	
Prov pour litiges et risques autres	783	783		

4.12 - État des échéances des dettes

Les dettes sont composées principalement du compte courant avec SLG, de dettes fiscales et sociales et de dettes fournisseurs. Leur échéance se présente comme suit :

(en k€)	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
Concours bancaires courants	13	13	
Emprunts et dettes financières diverses	205 543	4 000	201 543
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 532	39 532	
Clients créditeurs	9 412	9 412	
Dettes fiscales et sociales	81 930	81 930	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18	18	
Autres	530	530	
TOTAL	**336 977**	**135 435**	**201 543**

4.13 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux commandes clients validées et facturées. Les produits constatés d'avance sont donc extournés lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires au prorata de la durée d'affichage.

Les produits constatés d'avance représentent 95,1 millions d'euros à la clôture 2021 contre 103,9 millions d'euros à la clôture 2020. Ils sont constitués principalement des ventes restant à paraitre sur les produits issus de la vente de support médias (Google, Facebook, média Pages Jaunes etc.)

4.14 - Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en k€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Emprunts et dettes financières divers	13	175
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 151	42 442
Dettes fiscales et sociales	43 846	39 262
Autres dettes	89	96
TOTAL	**78 100**	**81 975**

4.15 - Chiffre d'affaires

Solocal SA commercialise des produits et services de communication locale sous forme digitale. Ses offres sont regroupées au sein de trois gammes de produits : Connect , Booster et les Sites internet.

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu de manière différenciée en fonction de la nature de la prestation et donc du type de produits. Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 360 784 K€ contre 375 587 K€ en 2020.

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation

Les offres de la Solocal SA sont regroupées en deux grandes catégories de services :

- Les produits liés aux services digitaux (Présence digitale Connect, publicité digitale Booster et solutions digitales) proposés sur une période de 12 ou 24 mois renouvelables et les offres de publicité digitale qui correspondent à des prestations ponctuelles ou des campagnes.
- Les sites qui sont élaborés pour être mis à la disposition des clients pour une période initiale de 12 ou 24 mois.

(en k€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Digital	**360 784**	**375 587**
Connect	134 877	139 777
Booster	206 367	213 402
Sites Web	18 774	20 767
Solutions Digitale	766	1 641
Autre	**1 998**	**28 795**
Chiffre d'affaires	**362 782**	**404 381**
Produits Activités Annexes	**3 636**	**5 212**
TOTAL	**366 418**	**409 593**

Digital

Solocal SA opère dans le secteur « Digital » qui a généré un chiffre d'affaires de 362,8 millions d'euros sur l'exercice 2021, et des produits d'activités annexes pour 3,6 millions d'euros. Le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

- L'offre Connect permet aux TPE et PME de piloter leur présence digitale sur PagesJaunes et l'ensemble du Web (plusieurs dizaines de médias au total dont Google, Facebook, Bing, Tripadvisor, Instagram, etc.) en quelques clics, en temps réel et en toute autonomie, via une application mobile unique, ou une interface web. Cette offre facilite par ailleurs la gestion des interactions entre les professionnels et leurs clients grâce à plusieurs fonctionnalités relationnelles (messagerie instantanée, formulation de devis, prise de rendez-vous, Click & Collect…). Connect représente un chiffre d'affaires de 134,9 millions d'euros sur l'exercice 2021 et est commercialisée en mode abonnement avec renouvellement automatique.

- L'offre Booster permet aux entreprises d'accroître leur visibilité digitale au-delà de leur présence naturelle sur l'ensemble du Web, dans une logique de développement des parts de marché locales. Cette offre intègre entre autres le service Référencement Prioritaire lancé au troisième trimestre 2019 et représente un chiffre d'affaires de 206,4 millions d'euros sur l'exercice 2021.

- S'agissant de la gamme Sites, Solocal propose à ses clients d'assurer la création et le référencement de leur site, selon différents niveaux de budget, toujours en mode abonnement avec renouvellement automatique. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 18,8 millions d'euros sur l'exercice 2021.

Destinées aux TPE/PME, les gammes Connect et Booster se déclinent également pour les Grands Comptes à réseaux.

Autres et Produits Activités Annexes

Le poste « Autres » correspond en 2021 essentiellement au Vocal. Il est à noter que l'activité d'annuaires imprimés est abandonnée depuis novembre 2020.

Les produits des activités annexes sont essentiellement composés de refacturations.

4.16 – Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage et de communication de marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice auquel ils se rattachent.

4.17 - Charges de personnel

Les charges de personnel représentent 165 756 k€ m€ sur 2021 contre 173 385 k€ en 2020, soit une diminution de 4,4%.

4.18 - Résultat financier

Le résultat financier est principalement composé des charges financières afférentes aux IFC, MDT pour 314 k€ et charges d'intérêt pour 807 k€.

4.19 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2021 s'élève à 14 069 k€ et est constitué principalement :

- Produits exceptionnels pour 53 144 k€ correspondant principalement :
 - ✓ Reprise de provisions liées aux plans de restructurations historiques pour 17 989 k€.
 - ✓ Reprise de l'amortissement dérogatoire relatif à la production immobilisée pour 30 563 k€

- Charges exceptionnelles pour (39 076) k€ correspondant principalement :
 - ✓ Dotation de l'amortissement dérogatoire relatif à la production immobilisée pour (27 155) k€
 Des indemnités de départ liées au PSE pour (5 420) k€

4.20 - Fiscalité

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

(en k€)	Résultat avant impôt	Impôt	Taux	Net
Résultat courant	31 014	2 593	27,50%	28 421
Résultat financier	(1 122)	(308)	27,50%	(813)
Résultat exceptionnel et participation	14 159	4 093	27,50%	10 066
TOTAL	45 173	6 378		37 673
Crédits d'impôt		(166)		(166)
IS		6 543		6 543
Résultat au 31/12/2021	**45 173**	**6 378**		**38 795**

5 • AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Contentieux

Dans le cours normal de son activité, Solocal SA peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, Solocal SA n'est partie à aucun procès ou procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de Solocal SA estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

5.2 - Procédures en cours

- Plan de Sauvegarde pour l'Emploi 2014

En 2013, Solocal a procédé à une nouvelle réorganisation - un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement avait été signé le 20 novembre 2013 et validé par la DIRECCTE le 2 janvier 2014. Néanmoins, 311 salariés ont refusé la modification de leur contrat de travail liée à la réorganisation mise en œuvre fin 2013, 280 d'entre eux ont été licenciés.

Un salarié de l'entreprise a contesté la décision de validation de l'accord collectif comportant les mesures du Plan de Sauvegarde de l'Emploi devant les juridictions administratives. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a, dans un arrêt du 22 octobre 2014 notifié le 5 novembre suivant, annulé la décision de validation rendue par le DIRECCTE. Le 22 juillet 2015, le Conseil d'État a rejeté le recours de la société Solocal et du Ministre du Travail. En conséquence, de multiples procédures ont été engagées tant devant les tribunaux administratifs que judiciaires. Les procédures introduites devant les juridictions administratives sont aujourd'hui terminées.

Près de 200 décisions ont été rendues au fond, en première instance et/ou en appel. Dans leur grande majorité, ces décisions rejettent les demandes tendant à la nullité du licenciement et aux

conséquences indemnitaires qui en découlent, constatent que le licenciement repose sur une cause réelle et sérieuse et rejettent les demandes tendant à la remise en cause du motif économique (mais prononcent des condamnations de paiement sur le fondement de l'article L. 1235-16 du Code du travail à un niveau proche du plancher indemnitaire prévu par ce texte, soit entre six et sept mois de salaire). Une Cour d'appel en particulier a retenu l'application de la prescription invoquée par la société et a débouté entièrement les demandeurs (35 dossiers). Ces décisions ont été déférées devant la Cour de cassation par les demandeurs. La Cour de cassation a rendu en septembre 2020 deux premières décisions et a retenu l'argumentation de la société concernant la prescription annale. Les dossiers qui étaient pendant devant la Cour de cassation sur ce point ont été tranchés en 2021 et l'absence de condamnation a été confirmée.

Enfin, quelques dossiers sont également pendants devant la Cour de cassation à l'initiative de Solocal pour des questions autres que la prescription. Certaines des décisions ont été rendues, confirmant des décisions concernant des compléments d'indemnité conventionnelle et appliquant l'article L.1235-16 systématiquement dans tous les dossiers. Par ailleurs, une série d'arrêts de cassation a cassé les décisions qui avaient retenu une faute de gestion. Les délais pour saisir les juridictions de renvoi sont toujours en cours.

Au 31 décembre 2021, la provision résiduelle s'élève à 1,4 millions d'euros contre 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2020.

5.3 - Engagements hors bilan

Engagements relatifs aux baux commerciaux - Contrat de location simple
Ils sont générés par des contrats de locations immobilières.

Engagements d'achats de biens et services
Seules les commandes fermes passées au 31 décembre 2021 pour les années futures sont constatées en engagements hors bilan à cette date.

La rubrique « Autres » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2021 sur des biens et services livrables à partir de 1er janvier 2022.

Obligations contractuelles (en K€)	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Location de véhicules	804	734	70	-
Autres	9 450	7 690	1 761	-
Locations immobilières	5 048	2 037	3 010	-
Total	**15 302**	**10 461**	**4 841**	**-**

Par ailleurs, la dette financière de Solocal SA envers Solocal Group ne sera pas exigée au cours des 12 prochains mois.

5.4 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction

Néant

5.5 – Effectifs

	2021	2020
Cadres	1 242	1 251
Agents de maîtrise et techniciens	517	642
Total	**1 759**	**1 893**

L'effectif moyen en ETP de Solocal SA est de 1759 salariés.

5.6 - Entreprises liées

Les principaux postes du compte de résultat concernant les opérations réalisées avec Solocal Group, actionnaire majoritaire de Solocal SA, ou avec les autres entreprises liées, sont détaillés ci-après.

(en k€)		Entreprises liées		
Compte de résultat		**2021**	**2020**	**Variation 2020-2021**
Produits d'exploitation				
Ventes de prestations de services		19 431	16 263	3 168
Ventes d'espace publicitaire				
Refacturation de services		3 604	4 805	(1 200)
	TOTAL	**23 036**	**21 068**	**1 968**
Charges d'exploitation				
Mise à disposition de personnel				
Redevances		0	0	0
Sous-traitance		0	(2 688)	2 688
Prestations de services		(13 200)	(19 512)	6 313
Publicité, achats espaces, sponsoring		(6 276)	(893)	(5 383)
Management fees de Solocal Group		(899)	(1 378)	479
Autres prestations opérationnelles		(15 366)	(17 786)	2 419
	TOTAL	**(35 741)**	**(42 257)**	**6 516**
Résultat financier				
Produits financiers	-	-	-	
Charges financières	-	-	-	
TOTAL		**(12 706)**	**(21 190)**	**8 484**

Les principaux postes du bilan clients et fournisseurs concernant les entreprises liées sont les suivants :

Créances (en K€)	31/12/2021	31/12/2020	**Dettes** (en K€)	31/12/2021	31/12/2020
SoMS	23 318	19 509	SoMS	27	41
Solocal Group			Solocal Group		
QdQ Media			QdQ Media		
PagesJaunes		(3)	PagesJaunes		
Outremer			Outremer		
Mappy			Mappy		
Orbit Interactive	17	17	Orbit Interactive	1 223	1 223
Yelster	264	578	Yelster	375	276
Leadformance	259	116	Leadformance	-	438
Effilab	-	9	Effilab	344	4 649
GIE		1 985	GIE	(235)	5 496
SOLOCAL			SOLOCAL	1 072	530
INTERCATIVE			INTERCATIVE		
TOTAL	**23 858**	**22 211**	**TOTAL**	**2 806**	**12 653**

Les prêts et comptes courants avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	31-déc-21	31-déc-20
Créances :		
Intérêts courus	0	0
Comptes courants SoLocal Group	0	0
Comptes courants d'intégration fiscale		19 657
Compte courant GIE	754	782
Dettes :		
Comptes courants d'intégration fiscale	2 378	
Comptes courants SoLocal Group	190 450	185 789

5.7 - Consolidation

Solocal SA est consolidée par intégration globale dans les comptes de Solocal Group.

5.8 - Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, Solocal Group, actionnaire majoritaire de Solocal SA, s'est placée pour une période de cinq ans renouvelables sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévues aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Par cette option, Solocal Group s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et les sociétés dont elle détient, directement ou indirectement, 95 % au moins du capital et qui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe. Par cette option, elle s'est également rendue redevable de l'imposition forfaitaire annuelle due par les sociétés du groupe.

Les conditions légales requises pour faire partie du groupe fiscal formé par Solocal Group étant préalablement remplies, Solocal SA a donné le 22 novembre 2004 son accord formel pour être fémembre dudit groupe fiscal à compter du 1er janvier 2005.

Par cet accord, Solocal SA s'est rendue solidaire du paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle et le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes, dont Solocal Group est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la filiale si celle-ci n'était pas membre du groupe.

L'intégration fiscale est régie par une nouvelle convention signée entre les parties le 8 décembre 2008, qui se substitue à celle du 28 novembre 2004. Solocal SA détermine son impôt suivant les mêmes règles qu'elle aurait appliquées si elle n'avait pas fait partie du groupe d'intégration fiscale**.**

5.9 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu post clôture.

6 – Continuité d'exploitation

Solocal Group, entité mère de Solocal SA, n'a pas identifié d'éléments de nature à remettre en question sa continuité d'exploitation ainsi que celle de ses filiales. Le groupe Solocal est en mesure de faire face à ses besoins de liquidité pour les 12 prochains mois.

Par ailleurs, la dette financière de Solocal SA envers Solocal Group ne sera pas exigée au cours des 12 prochains mois.

Version certifiée conforme

Solocal
Société anonyme au capital de 881 108 385,30 euros
Siège social : 204 Rond-point du Pont de Sèvres – 92100 – Boulogne Billancourt
444 212 955 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le jeudi 21 avril à onze heures quinze, les actionnaires de la société Solocal se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, au siège social, 204 Rond-point du Pont de Sèvres à Boulogne, sur première convocation.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire. Cette feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Hervé Milcent préside la séance.
Il rappelle que les actionnaires ont été réunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tel que ressortant des comptes annuels
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Ratification de la cooptation de Monsieur Hervé Milcent en qualité d'administrateur
- Ratification de la cooptation de Madame Julie Kouyoumdjian en qualité d'administrateur
- Ratification de la cooptation de Maxime Duclaux en qualité d'administrateur
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Julie Kouyoumdjian
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président déclare ouverte la présente assemblée générale et constitue le bureau. Sont appelés, en qualité de scrutateurs, Madame Isabelle Lascombe et Monsieur Maxime Duclaux . Il propose à l'assemblée, qui l'accepte, de désigner en qualité de secrétaire de séance, Etienne de la Boulaye.

Monsieur Stéphane Rimbeuf représente le collège des commissaires aux comptes.

Le Président rappelle qu'il tient à la disposition de l'assemblée les documents usuels. Puis, il dépose sur le bureau et met notamment à la disposition des actionnaires :
- la feuille de présence de l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation des actionnaires et des Commissaires aux Comptes,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- le rapport du Conseil d'administration et le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Ssociété.

Puis le Président, constatant que plus personne ne souhaite poser de nouvelle question, propose à l'Assemblée de passer au vote des résolutions.

A TITRE ORDINAIRE
PREMIERE RESOLUTION
(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice de cet exercice à 38 794 850,91 euros.
Elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élève à la somme de 755 734 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tel que ressortant des comptes annuels)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

(i) constate que le bénéfice de l'exercice s'élève à 38 794 850,91 euros ;
(ii) et décide d'affecter ce montant au poste « report à nouveau » dont le montant après affectation sera débiteur de 571 732 157,01 euros.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	*Nombre d'actions*	*Dividende par action*	*Quote-part du dividende éligible à l'abattement (1)*
2018	267 002 541	-	-
2019	267 002 541	-	-
2020	267 002 541	-	-

(1) Abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et s'étant poursuivies au cours de l'exercice 2021 dont il fait état.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité, Solocal Group et Hervé Milcent ne prenant pas part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION
(Ratification de la cooptation de Monsieur Hervé Milcent en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juillet 2021 de Monsieur Hervé Milcent en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Olivier Regnard, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
(Ratification de la cooptation de Madame Julie Kouyoumdjian en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juillet 2021 de Madame Julie Kouyoumdjian en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Nathalie Etzenbach-Huguenin, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION
(Ratification de la cooptation de Maxime Duclaux en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 21 février 2022 de Maxime Duclaux en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Richard Cuif, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION
(Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Julie Kouyoumdjian)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Julie Kouyoumdjian pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale suivant la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION
(Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration constatant l'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Deloitte & Associés à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet Deloitte & Associés, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie les actionnaires pour leur présence et lève la séance à 11 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Hervé Milcent

LE SECRETAIRE
Etienne de la Boulaye

LES SCRUTATEURS

Isabelle Lascombe

Maxime Duclaux

VERSION CERTIFIEE CONFORME

Solocal
Société anonyme au capital social de 881 108 385,30 euros
Siège social : 204, Rond-point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt
444 212 955 RCS Nanterre

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire de Solocal

Comptes annuels pour
l'exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

1 - Activité de la Société

Solocal SA opère dans le secteur « Digital » qui a généré un chiffre d'affaires de 362,8 millions d'euros sur l'exercice 2021. Elle se décompose ainsi :

- L'offre Connect permet aux TPE et PME de piloter leur présence digitale sur PagesJaunes et l'ensemble du Web (plusieurs dizaines de médias au total dont Google, Facebook, Bing, Tripadvisor, Instagram, etc.) en quelques clics, en temps réel et en toute autonomie, via une application mobile unique, ou une interface web. Cette offre facilite par ailleurs la gestion des interactions entre les professionnels et leurs clients grâce à plusieurs fonctionnalités relationnelles (messagerie instantanée, formulation de devis, prise de rendez-vous, Click & Collect…). Connect représente un chiffre d'affaires de 134,9 millions d'euros sur l'exercice 2021 et est commercialisée en mode abonnement avec renouvellement automatique.

- L'offre Booster permet aux entreprises d'accroître leur visibilité digitale au-delà de leur présence naturelle sur l'ensemble du Web, dans une logique de développement des parts de marché locales. Cette offre intègre entre autres le service Référencement Prioritaire lancé au troisième trimestre 2019 et représente un chiffre d'affaires de 206,4 millions d'euros sur l'exercice 2021.

- S'agissant de la gamme Sites, Solocal propose à ses clients d'assurer la création et le référencement de leur site, selon différents niveaux de budget, toujours en mode abonnement avec renouvellement automatique. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 18,8 millions d'euros sur l'exercice 2021.

Destinées aux TPE/PME, les gammes Connect et Booster se déclinent également pour les Grands Comptes à réseaux.

Le chiffre d'affaires 2021 comporte également 2,7 millions d'euros liés aux solutions digitales et au Vocal.

2 - Présentation des comptes annuels

2.1 Analyse des résultats

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats de Solocal pour les périodes closes au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

En millions d'euros	Périodes closes le 31 décembre 2021	2020	Variation 2021/2020
Chiffre d'affaires	362,8	404,4	-10,3%
Autres produits d'expl.	55,6	52,4	6,1%
Produits d'exploit.	**418,4**	**456,8**	**-8,4%**
Achats externes	(147,7)	(165,1)	-10,5%
Impôts et taxes	(9,9)	(11,7)	-15,7%
Salaires et charges	(165,8)	(173,4)	-4,4%
Dot. amort. et prov.	(62,9)	(65,1)	-3,5%
Charges d'exploit.	**(386,2)**	**(415,3)**	**-7,0%**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**32,1**	**41,5**	**-22,5%**
Produits financiers	**0,0**	**0,0**	**-100,0%**
Charges financières	**(1,1)**	**(1,2)**	**-5,6%**
RESULTAT FINANCIER	**(1,1)**	**(1,2)**	**-4,9%**
RESULTAT COURANT	**31,0**	**40,3**	**-23,1%**
Produits exceptionnels	**53,1**	**85,6**	**-37,9%**
Charges exceptionnelles	**(39,1)**	**(595,5)**	**-93,4%**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**14,1**	**(510,0)**	**-102,8%**
Participation	0,1	(1,4)	-106,6%
Impôt sur les bénéfices	(6,4)	(1,9)	235,9%
RESULTAT NET	**38,8**	**(472,9)**	**-108,2%**

2.2 Produits d'exploitation

2.2.1 Chiffre d'affaires

En millions d'euros	Périodes closes le 31 décembre 2021	2020	Variation 2021/2020
Digital	**360,8**	**375,6**	**-3,9%**
Connect	134,9	139,8	-3,5%
Booster	206,4	213,4	-3,3%
Sites web	18,8	20,8	-9,6%
Solutions Digitale	0,8	1,6	-53,3%
Autres	**2,0**	**28,8**	-93,1%
Chiffre d'affaires	**362,8**	**404,4**	**-10,3%**

Le chiffre d'affaires de Solocal atteint 362,8 millions d'euros en 2021, en baisse de 10,3% par rapport à 2020 sous l'effet de la décroissance de 93,1 % de l'activité Imprimés & Vocal qui est arrêtée sur 2020. Le chiffre d'affaires Digital (Présence digitale, publicité digitale et nouveaux services) est en décroissance de 3,9% sous l'effet de la crise sanitaire.

Digital

Le chiffre d'affaires des services Internet, qui provient principalement de la vente de produits publicitaires sur « pagesjaunes.fr » ainsi que des activités de création et d'hébergement de sites, est en décroissance de 3,3% en 2021 par rapport à 2020.

Présence digitale est en décroissance de 3,5% par rapport à 2020.

L'audience de Solocal se mesure désormais en nombre de recherches. Le nombre de recherches annuelles totales est en légère diminution de -1,0% et s'établit à 1 653,9 millions en 2021 contre 1 670,3 millions en 2020.
L'audience totale de Solocal en 2021 se répartit en 638,2 millions de recherches réalisées directement par les utilisateurs sur le site pagesjaunes.fr ou l'application mobile et par l'intermédiaire des moteurs de recherche grâce au SEO, ainsi que de 1 015,7 millions de recherches provenant de sites partenaires.

Autres

Le poste « Autres » correspond en 2021 essentiellement au Vocal. Il est à noter que l'activité d'annuaires imprimés est abandonnée depuis novembre 2020.

2.2.2 Autres produits d'exploitation

	Périodes closes le 31 décembre		
	2021	**2020**	**Variation 2021/2020**
En millions d'euros			
Produits annexes	3,6	5,2	-29,7%
Production immobilisée	29,5	35,2	-16,1%
En-cours de production	0,0	0,0	0,0%
Subventions exploitation	0,1	0,0	0,0%
Reprises sur provisions	21,4	11,5	85,7%
Créances récupérées	0,1	0,1	46,5%
Autres produits	0,8	0,4	90,3%
Autres produits expl.	**55,6**	**52,4**	**6,1%**

Les autres produits d'exploitation de Solocal s'élèvent à 55,6 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de 6,1% par rapport à 2020, portant essentiellement sur les reprises de provisions.

2.3 Charges d'exploitation

2.3.1 Achats externes

En millions d'euros	Périodes closes le 31 décembre 2021	2020	Variation 2021/2020
Achats prest. services	(0,1)	(0,1)	6,3%
Achats sous-traitance	(41,9)	(47,1)	-11,0%
Achats non stockés	(0,6)	(1,0)	-34,4%
Services extérieurs	(26,1)	(26,9)	-3,0%
Autres services ext.	(71,9)	(85,6)	-15,9%
Autres charges	(7,0)	(4,4)	59,2%
Achats externes	**(147,7)**	**(165,1)**	**-10,5%**

Les achats externes incluent essentiellement les coûts liés aux achats de données et de mots-clés, les charges du système d'information, les charges de communication et de marketing, ainsi que les charges de structure (comprenant notamment les loyers, charges locatives, le coût des véhicules et les frais de déplacement).

Les achats externes de Solocal s'élèvent à 147,7 millions d'euros en 2021 et diminuent de 10,5 % par rapport à 2020, tandis que le chiffre d'affaires diminue de 10,3% sur la même période. Les achats externes représentent ainsi 40,7 % du chiffre d'affaires en 2021 contre 40,8% en 2020.

Cette baisse s'explique principalement par une meilleure maîtrise des coûts sur la période.

2.4 Impôts, taxes et versements assimilés

En millions d'euros	Périodes closes le 31 décembre 2021	2020	Variation 2021/2020
Impôts et taxes	**(9,9)**	**(11,7)**	**-15,7%**

Les charges d'impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à 9,9 millions d'euros en 2021 et diminuent de 15,7 % par rapport à 2020 en raison principalement de la baisse du chiffre d'affaires qui sert de base pour le calcul de la CVAE.

2.5 Salaires et charges sociales

En millions d'euros	Périodes closes le 31 décembre 2021	2020	Variation 2021/2020
Salaires	(110,5)	(115,6)	-4,4%
Charges sociales	(55,2)	(57,8)	-4,4%
Salaires et charges sociales	**(165,8)**	**(173,4)**	**-4,4%**

Les salaires et charges sociales se composent des salaires et traitements fixes et variables y compris intéressement, des charges sociales, des provisions pour congés payés, des avantages postérieurs à l'emploi, et des diverses indemnités versées aux salariés de la force de vente et des fonctions support.

Les salaires et charges sociales représentent 45,7% du chiffre d'affaires en 2021 contre 42,8% en 2020, et s'élèvent à 165,8 millions d'euros, en diminution de 4,4% par rapport à 2020, tandis que, sur la même période, le chiffre d'affaires diminue de 10,3% du fait de l'impact de la crise sanitaire.

2.6 Dotations aux amortissements et provisions

	Périodes closes le 31 décembre		
	2021	2020	Variation 2021/2020
En millions d'euros			
Sur immobilisations	(37,7)	(39,3)	-4,2%
Sur actif circulant	(8,1)	(10,9)	-25,2%
Pour risques & charges	(17,1)	(14,9)	14,4%
Dot. Amort. & prov.	**(62,9)**	**(65,1)**	**-3,5%**

Les dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation s'élèvent à 62,9 millions d'euros en 2021, une diminution de 3,5% par rapport à 2020 due principalement à une diminution de 10,9 millions d'euros à 8,1 millions d'euros de la dépréciation pour créances douteuses du fait de l'impact de la crise sanitaire sur le recouvrement des créances en 2020.

2.7 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation 2021 de Solocal est en diminution de 22,5% par rapport à 2020, son montant s'élève à 32,1 millions d'euros contre 41,5 millions d'euros en 2020. Le résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires est de 8,9 % en 2021 contre 10,3% en 2020.

2.8 Résultat financier

	Périodes closes le 31 décembre		
	2021	2020	Variation 2021/2020
En millions d'euros			
Produits placements	-	0,0	NA
Produits financiers	**0,0**	**0,0**	**-100,0%**
Intérêts débiteurs	(0,8)	(0,5)	NA
Dotations provisions	(0,3)	(0,7)	-53,7%
Charges financières	**(1,1)**	**(1,2)**	**-5,6%**
RESULTAT FINANCIER	**(1,1)**	**(1,2)**	**-4,9%**

Le résultat financier s'élève à (1,1) million d'euros en 2021 contre (1,2) million d'euros en 2020.

Le résultat financier est principalement composé des charges financières afférentes aux IFC, Médaille du Travail (MDT) et charges d'intérêt sur emprunt.

2.9 Résultat exceptionnel

	Périodes closes le 31 décembre		
	2021	2020	Variation 2021/2020
En millions d'euros			
Sur opérations gestion	3,2	2,8	13,0%
Sur opérations capital	0,1	0,4	n.a
Reprises provisions	49,9	82,3	-39,4%
Produits exceptionnels	**53,1**	**85,6**	**-37,9%**
Sur opérations gestion	(10,3)	(52,4)	-80,3%
Sur opérations capital	(0,1)	(0,5)	-73,5%
Dotations provisions	(28,6)	(542,6)	-94,7%
Autres			
Charges except.	**(39,1)**	**(595,5)**	**-93,4%**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**14,07**	**(510,0)**	**-102,8%**

Le résultat exceptionnel 2021 s'élève à 14,07 millions d'euros et est constitué principalement :

- Produits exceptionnels pour 53,1 millions d'euros correspondant principalement à :
 - Reprises de provisions liées aux plans de restructurations historiques pour 18 millions d'euros
 - Reprise de l'amortissement dérogatoire relatif à la production immobilisée pour 30,6 millions d'euros

- Charges exceptionnelles pour (39,1) millions d'euros correspondant principalement à :
 - Dotations de l'amortissement dérogatoire relatif à la production immobilisée pour (27,2) millions d'euros
 - Des indemnités de départ liées au PSE pour 5,4 millions d'euros

2.10 Participation des salariés

En millions d'euros	Périodes closes le 31 décembre 2021	2020	Variation 2021/2020
Participation de l'année	**(1,0)**	**(1,4)**	**-28,10%**
Impact exercices antérieurs	1,1		
Total participation	**0,1**	**(1,4)**	**-106,64%**

Un accord de participation mutualisé regroupant l'ensemble des sociétés françaises de Solocal Group dont Solocal SA, a été conclu le 26 juin 2006. Cet accord, applicable depuis l'exercice 2006 pour la participation, prévoit une mutualisation des réserves spéciales de participation entre toutes les entités françaises de Solocal Group, chaque réserve spéciale de participation est calculée selon une formule dérogatoire fondée sur le résultat d'exploitation de chacune des entités, avec un plancher fondé sur le montant qui résulte de l'application de la formule légale. Dans ce cadre, Solocal a constaté une charge de participation de 1 million d'euros au titre de 2021.

2.11 Impôt sur les sociétés

En millions d'euros	Périodes closes le 31 décembre 2021	2020	Variation 2021/2020
Impôts	**(6,4)**	**(1,9)**	**235,9%**

Au titre de 2021, l'impôt sur les sociétés de Solocal s'élève à une charge de 6,4 millions d'euros dont 0,2 million d'euros de crédits d'impôts.

2.12 Résultat net

Le résultat net est un bénéfice de 38,8 millions d'euros en 2021 contre une perte de (472,9) millions d'euros en 2020.

3 - Analyse du bilan de Solocal SA

3.1 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2021 se décompose comme suit :

(en K€)	Capitaux propres 31/12/2020	REPRISE CLIC ET FINE	Affectation du résultat 2020	Dividende	Réduction de Capital	Résultat 2021	Capitaux propres 31/12/2021
Capital social	881 108						881 108
Nombre d'actions	*267 002 541*						*267 002 541*
Montant nominal (en €)	*3*						*3*
Boni de fusion	1 591						1 591
Réserve légale	144 618						144 618
Réserve disponible	2						2
RAN	(137 598)		(472 929)				(610 527)
Résultat de l'exercice	(472 929)		472 929			38 795	38 795
Distribution de dividendes	0					0	0
Total	**416 791**		**0**	**0**	**0**	**38 795**	**455 586**

				Dotation	Reprise		
Provisions réglementées	57 243			27 155	(30 563)		53 835
Total	**474 034**		**0**	**27 155**	**(30 563)**	**38 795**	**509 421**

3.2 Trésorerie nette

	Périodes closes le 31 décembre	
	2021	**2020**
En millions d'euros		
Disponibilités	39,9	10,8
Total disponibilités	**39,9**	**10,8**
Dettes financières	205,5	201,9
Endettement financier brut	**205,5**	**201,9**
Part à moins d'un an	4,0	0,2
Part à plus d'un an	201,5	201,9
Trésorerie (endettement) net	**(165,7)**	**(191,1)**

A fin décembre 2021, les disponibilités sont constituées :

- De disponibilités en banque pour 39,9 millions d'euros ;
- D'un compte courant avec Solocal Group pour 190,4 millions d'euros. Cette dette ne sera pas exigée par Solocal Group au cours des 12 prochains mois.
- D'un prêt de 16 millions d'euros avec la BPI France remboursé à hauteur de 1 million d'euros sur 2021 pour atteindre à la clôture un solde de 15 millions d'euros.

4 - Evénements marquants de l'exercice

L'année 2021 a été marquée par les évènements suivants :

Crise Covid-19

Les hypothèses et plans d'affaires retenus dans l'établissement des comptes ont été validés par la Direction et prennent en compte l'incidence de la crise sanitaire. Ces plans prévoient que la crise sanitaire actuelle continuera sans aggravation ni amélioration significative durant la totalité de l'exercice 2022.

Tentative d'intrusion des systèmes d'information

Dans la nuit du 17 au 18 février 2021, les services informatiques de Solocal ont détecté une tentative d'intrusion sur le réseau interne de l'entreprise. Conformément aux procédures de gestion de la sécurité des systèmes d'information de l'entreprise, les équipes informatiques ont pris les mesures de prévention nécessaires afin de :

- préserver le système d'information du Groupe ;
- bloquer la tentative d'intrusion ;
- s'assurer qu'aucun dommage n'a été porté aux outils et aux données du Groupe;
- protéger l'ensemble des données sensibles du Groupe et de ses clients.

Aucune donnée de nos clients et utilisateurs n'a été compromise. Les principales plateformes de l'entreprise (PagesJaunes, Solocal Manager, Solocal.com) à destination des entreprises et usagers n'ont pas été impactées et sont demeurées accessibles en toute sécurité pour l'ensemble des Français.
Les mesures prises ont donné lieu à un ralentissement temporaire de l'activité du Groupe entre la date de la tentative d'intrusion et le 23 février au soir, date à laquelle les systèmes d'information ont été rétablis. L'activité a repris normalement, les accès réseaux du groupe restant sous surveillance.
Ce risque est couvert par une police d'assurance spécifique. Le ralentissement n'a pas eu d'impact significatif sur la situation financière du Groupe pour l'année 2021.

Contrôle URSSAF

Solocal S.A. a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les exercices 2018 à 2020 au cours de l'année 2021. Solocal S.A a provisionné un risque de 3,6 millions d'euros dans ses comptes au 31 décembre 2021, cette provision correspondant aux montants notifiés.

Prêt Atout contracté auprès de la BPI

Un prêt de 16 millions d'euros avec la BPI France a été remboursé à hauteur de 1 million d'euros sur 2021 pour atteindre à la clôture un solde de 15 millions d'euros.

5 - Risques et litiges

Plan de Sauvegarde pour l'Emploi 2014

En 2013, Solocal a procédé à une nouvelle réorganisation - un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement avait été signé le 20 novembre 2013 et validé par la DIRECCTE le 2 janvier 2014. Néanmoins, 311 salariés ont refusé la modification de leur contrat de travail liée à la réorganisation mise en œuvre fin 2013, 280 d'entre eux ont été licenciés.

Un salarié de l'entreprise a contesté la décision de validation de l'accord collectif comportant les mesures du Plan de Sauvegarde de l'Emploi devant les juridictions administratives. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a, dans un arrêt du 22 octobre 2014 notifié le 5 novembre suivant, annulé la décision de validation rendue par le DIRECCTE. Le 22 juillet 2015, le Conseil d'État a rejeté le recours de la société Solocal et du Ministre du Travail. En conséquence, de multiples procédures ont été engagées tant devant les tribunaux administratifs que judiciaires. Les procédures introduites devant les juridictions administratives sont aujourd'hui terminées.

Près de 200 décisions ont été rendues au fond, en première instance et/ou en appel. Dans leur grande majorité, ces décisions rejettent les demandes tendant à la nullité du licenciement et aux conséquences indemnitaires qui en découlent, constatent que le licenciement repose sur une cause réelle et sérieuse et rejettent les demandes tendant à la remise en cause du motif économique (mais prononcent des condamnations de paiement sur le fondement de l'article L. 1235-16 du Code du travail à un niveau proche du plancher indemnitaire prévu par ce texte, soit entre six et sept mois de salaire). Une Cour d'appel en particulier a retenu l'application de la prescription invoquée par la société et a débouté entièrement les demandeurs (35 dossiers). Ces décisions ont été déférées devant la Cour de cassation par les demandeurs. La Cour de cassation a rendu en septembre 2020 deux premières décisions et a retenu l'argumentation de la société concernant la prescription annale. Les dossiers qui étaient pendant devant la Cour de cassation sur ce point ont été tranchés en 2021 et l'absence de condamnation a été confirmée.

Enfin, quelques dossiers sont également pendants devant la Cour de cassation à l'initiative de Solocal pour des questions autres que la prescription. Certaines des décisions ont été rendues, confirmant des décisions concernant des compléments d'indemnité conventionnelle et appliquant l'article L.1235-16 systématiquement dans tous les dossiers. Par ailleurs, une série d'arrêts de cassation a cassé les décisions qui avaient retenu une faute de gestion. Les délais pour saisir les juridictions de renvoi sont toujours en cours.

Au 31 décembre 2021, la provision restant dans les comptes est de 1,4 millions d'euros contre 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Contrôle URSSAF

Solocal S.A. a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les exercices 2018 à 2020 au cours de l'année 2021. Solocal S.A a provisionné un risque de 3,6 millions d'euros dans ses comptes au 31 décembre 2021, cette provision correspondant aux montants notifiés.

6 - Projet d'affectation du résultat

Nous vous proposons de :

(i) constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 38 794 850,91 euros;
(ii) et d'affecter ce montant au poste « report à nouveau » qui aura un solde débiteur 571 732 157 euros.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été :

Exercice	*Nombre d'actions*	*Dividende par action*	*Quote-part du dividende éligible à l'abattement (1)*
2018	267 002 541	-	-
2019	267 002 541	-	-
2020	267 002 541	-	-

(1) Abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

7 - Capital social - répartition

Capital au 31/12/2021

Le capital social est fixé à la somme de 881 108 385,30 euros. Il est divisé en 267 002 541 actions d'une seule catégorie de 3,30 Euros chacune, entièrement libérées.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous rappelons que Solocal Group détient plus de 99,9 % du capital social ou des droits de vote.

Actionnariat salarié

Notre Société ne compte pas d'actionnaires salariés en dehors des mandataires sociaux bénéficiaires de prêts d'actions. Notre Société est donc soumise aux obligations prévues à l'article L. 225-129-VI du Code de commerce concernant les sociétés dont les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce représentent moins de 3% du capital.

8 - Impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise

L'ensemble des informations figure dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) de la société et dans les Facteurs de risques du Document d'Enregistrement Universel (DEU).

9 - Informations sociales

Au 31 décembre 2021, Solocal employait 2 077 salariés.

10 - Montant des rémunérations et avantages de toutes natures versés au cours de l'exercice 2021 à chaque mandataire social de Solocal durant l'exercice de la part de la société contrôlant Solocal

		Exercice 2021		Exercice 2020	
		Montants dus	**Montants versés**	Montants dus	Montants versés
Hervé Milcent, Directeur général (du 6 avril 2021 au 31 décembre 2021)					
Rémunération fixe		332 386	332 386	—	—
Rémunération variable annuelle		203 721	203 721	—	—
Rémunération exceptionnelle		—	—	—	—
Rémunération au titre du mandat d'administrateur (anc. jetons de présence)		—	—	—	—
Avantages en nature (1)		26 855	26 855	—	—
Indemnité de cessation de fonction		—	—	—	—
Indemnité de non-concurrence		—	—	—	—
Régime de retraite supplémentaire		6 994,85	6 994,25	—	—
Total		**569 956,85**	**569 956,85**	—	—

(1) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

11 - Evénements post-clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu post clôture.

12 - Recherche et développement

A la pointe dans son secteur, Solocal développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

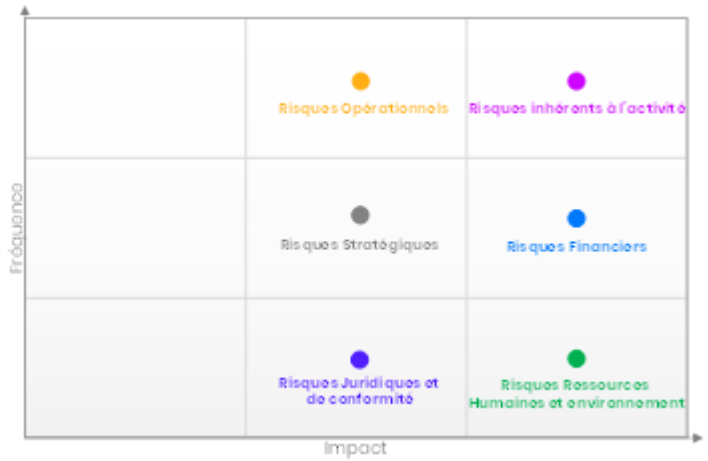
13 - Description des principaux risques et incertitudes

Solocal a procédé à une revue de ses risques, en tenant compte de l'impact de la crise sanitaire, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs). Cette revue s'est effectuée conformément à la **méthodologie de cartographie des risques** de l'entreprise, consistant à **identifier**, **évaluer**, et **hiérarchiser les risques selon leur impact et leur probabilité d'occurrence**. Solocal a identifié **20 risques majeurs**

(niveau élevé) ou significatifs **répartis au sein des 6 catégories** : risques liés à la stratégie, risques inhérents à l'activité, risques liés aux ressources humaines et à l'environnement, risques opérationnels, risques financiers, risques juridiques et de conformité. Ces risques sont classés dans le tableau ci-dessous, dans chaque catégorie, par ordre d'importance décroissante.
La catégorisation de ces risques majeurs en termes de fréquence et d'impact peut se traduire au travers de la matrice ci-dessous :

Catégorie de risques	Nom du risque	Criticité
Stratégie Solocal	- Dépendance aux GAFAM et non renouvellement des partenariats	●●○
	- Dégradation de la marque Solocal et manque de notoriété de PagesJaunes	●●●
	- Concurrence d'acteurs émergents sur nos marchés	●●○
Inhérents à l'activité	- Cyber-risques et failles de sécurité IT	●●●
	- Indisponibilité du SI	●●○
	- Déclin de l'audience de PagesJaunes	●●○
	- Non-conformité informatique et libertés et RGPD	●●●
Ressources humaines et Environnement	- Risques psycho-sociaux et Absentéisme	●●○
	- Risque environnemental lié au changement climatique	●○○
Opérationnels	- Non atteinte des objectifs commerciaux	●●○
	- Insatisfaction clients et traitement des réclamations	●●●
	- Contrôle et pilotage de la rémunération des commerciaux	●●●
	- Déploiement et mise en place des outils de production, de vente et de publication	●●○
	- Obsolescence et performance des outils IT du périmètre Finance et fiabilité des informations financières	●●●
	- Fraude à l'inscription et l'authentification de professionnels sur Solocal.com et Solocal Manager	●○○
	- Fraudes commerciales	●○○
	- Fiabilité des informations et régularité du pilotage commercial	●●○
Financier	- Risque de liquidité	●●○
	- Non-respect du budget et de la guidance	●●○
Juridique et Conformité	- Non-conformité à la Loi Sapin II et risque de fraude et corruption	●○○

Criticité
Très forte ●●●
Forte ●●○
Moyennement forte ●○○



14 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit code pour l'exercice 2021 ont représenté un montant de 755 734 euros.

15 - Informations relatives aux créances et dettes échues ainsi que les délais de paiement

ANNEXE DU RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2021 : DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice (31 décembre 2021) dont le terme est échu

	Article D.441 I. 1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice						Article D.441 I. 2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		814				814		105 934				105 934
Montant total des factures concernées (en *HT ou TTC*)	4 180	24	0	2	1 351	1 377	19 774	4 063	2 720	1 817	20 041	28 641
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice *(en HT ou TTC)*		0,01%	0,00%	0,00%	0,82%	0,83%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice *(en HT ou TTC)*								0,93%	0,62%	0,42%	4,60%	6,58%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures												
Montant total des factures exclues *(en HT ou TTC)*												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
paiement utilisés pour le calcul des retard de	- Délais légaux						- Délais légaux					

16 - Perspectives d'évolution

Le Groupe a procédé au réexamen de sa feuille de route et a annoncé ses perspectives à trois ans le 21 octobre 2021.
L'année 2022 sera une année de consolidation de la refonte de l'approche commerciale essentiellement sur le Terrain qui est le canal de vente le plus contributeur à l'activité du Groupe.
Solocal capitalisera sur les efforts réalisés en termes d'efficacité de la relation client afin d'adopter une démarche beaucoup plus proactive d'accompagnement de ses clients. Ces actions porteront progressivement leurs fruits sur 2022 et seront associées à une stricte maîtrise des coûts fixes, ce qui permettra de délivrer en 2022 un chiffre d'affaires, un EBITDA et des flux de trésorerie opérationnels comparables à 2021, puis un retour à la

croissance de ces mêmes indicateurs dès 2023.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leur rapport sur les comptes annuels, ainsi que dans leur rapport spécial, l'accomplissement de leur mission.

Fait à Boulogne,
Le 21 février 2022
Le Conseil d’administration

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

art R225,102 du Code de Commerce

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
1 - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social (euros)	1 967 808 727	881 108 385	881 108 385	881 108 385	881 108 385
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	*267 002 541*	*267 002 541*	*267 002 541*	*267 002 541*	*267 002 541*
2 - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
(en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires HT	688 372	514 577	483 310	409 593	366 418
b) Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	139 860	15 897	0	0	65 606
c) Impôts sur les bénéfices	74 955	-1 885	453	-1 899	-6 378
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	2 965	0	-1 003	-1 360	90
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	43 094	-151 726	4 700	-472 929	38 795
f) Montant des bénéfices distribués, ou en proposition *	0	0	0	0	0
3 - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
(en euros)					
a) Bénéfice après impôt et participation mais avant amortissements, provisions	0,23	0,07	0,00	0,00	0,22
b) Bénéfice après impôt, participation, amortissements et provisions	0,16	-0,57	0,02	-1,77	0,15
c) Dividende versé à chaque action, ou en proposition *	0,15	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
4 - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 832	3 586	2 765	2 479	2 343
b) Montant de la masse salariale	205 848	163 907	155 114	115 598	110 512
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	106 401	84 972	78 099	57 787	55 244

* proposition à l'Assemblée Générale

PagesJaunes

BILAN AU 31/12/2021

(en kEuros)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 2021

Filiales et Participations	Capital	Capitaux propres avant affectation du résultat (y inclus capital)	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société, non encore remboursés	Montant des cautions ou avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés sur les filiales et participations											
1/ Filiale : + de 50 % détenus par la société											
GIE SOLOCAL 204 rond-point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt **SIREN : 824 389 837**	10 000		75,25%	7 525	7 525			5 016	-62		Quote part résultat affecté de -47 k€
2/ Participations (entre 10 et 50 %)											